Rumeur : des thunes pour mettre les enfants à l'école enfantine?

Autor(en): **Pahud, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1268

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1025517

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GOUVERNEMENT

Quand la prudence perd sa vertu

(*jd*) Le Conseil fédéral a une nouvelle fois changé d'avis. Lorsque, dans les années 80, il propose la ratification de la Charte sociale européenne, c'est le Parlement qui ne veut rien en savoir. Mais quand une commission parlementaire décide aujourd'hui que le moment est venu, il considère, après moultes tergiversations, que l'objet n'est plus prioritaire. Pourtant le gouvernement admet que l'adhésion à cette convention du Conseil de l'Europe ne pose pas de problèmes juridiques insurmontables et ne bouleversera pas le droit helvétique. Il va même jusqu'à dire que cet engagement serait bienvenu dans l'optique de nos relations internationales. Mais, pour des raisons de politique intérieure, il préfère geler le dossier jusqu'à une date ultérieure indéterminée.

Valse-hésitation

En fait le Conseil fédéral n'a pas résisté aux pressions insistantes du patronat helvétique qui ne veut rien savoir de cette Charte. Non pas que cette dernière mettrait en péril l'économie suisse, mais pour une question de principe: le moratoire social doit être total, dans les faits comme dans les déclarations, au niveau législatif comme dans les engagements internationaux.

Certes le gouvernement a montré sa détermination dans une affaire plus importante, la révision de la loi sur le travail à laquelle il a refusé d'apporter sa caution. Mais les citoyennes et les citoyens attendent une ligne de conduite claire et constante de la part des autorités, non une valse-hésitation rythmée par le souci de ne pas trop déplaire à gauche et à droite. A ce titre nous attendons du Conseil fédéral une affirmation sans équivoque des exigences de justice et de cohésion sociales auxquelles doivent obéir les restructurations indispensables de l'économie. Ce sont là des conditions-cadres tout aussi importantes que celles que préconisent les chantres d'un libéralisme effréné. Sur ce point, le gouvernement a failli.

Défaut de cohérence

Il a failli également en procédant à une distinction malheureuse entre politique intérieure et internationale. Arguer de la situation intérieure pour refuser la ratification de la Charte sociale, c'est accréditer auprès de l'opinion publique l'idée déjà trop répandue que la Suisse constitue un cas particulier. Une idée néfaste et sans fondements qui rend si ardue une politique de rapprochement avec l'Europe, alors qu'il s'agit d'affirmer sans relâche notre communauté de destin avec le Vieux Continent. Il est illusoire de croire qu'en gelant tel ou tel dossier jugé secondaire – la Charte sociale ou le Partenariat pour la paix par exemple – on facilitera l'acceptation des accords bilatéraux, d'une adhésion à l'Espace économique ou à l'Union européenne. ■

RUMEUR

Des thunes pour mettre les enfants à l'école enfantine?

(*cp*) La «fleur qui n'a plus de nom» tenterait de lancer d'étranges rejets cet automne. Le bruit court que le Département des finances vaudois, parmi d'autres mesures d'économies complémentaires, proposera cet automne de rendre la première année d'école enfantine payante, tout au moins partiellement.

Même si l'école enfantine n'est pas encore l'école obligatoire, la remise en cause de sa gratuité serait une attaque sérieuse contre les bases d'une école démocratique. Si l'instruction est encore un droit et l'égalité des chances un projet encore défendable, elles doivent s'appuyer à l'évidence sur une scolarisation dès le plus jeune âge.

Nous sommes pourtant sans crainte: il est impossible qu'une telle idée passe la rampe de notre nouveau Conseil d'Etat! ■

Médias

(*cfp*) Les réseaux câblés romands auront bientôt la possibilité de présenter le programme de *Star TV*. Il s'agit d'une chaîne qui diffuse jour et nuit une émission de deux heures «continuellement répétée et actualisée» avec des sujets touchant au cinéma. En fait il s'agit de la première chaîne thématique de Suisse. Elle émet depuis une année et, pour respecter la concession, elle doit aussi émettre en français. Son animateur, Peter Neumann, dans une interview accordée au *Ciné-Bulletin* déclare: «Notre objectif à long terme est de devenir une chaîne de divertissement suisse à caractère journalistique».

Le magazine gratuit *Pro*, distribué dans les villes de Suisse alémanique pour diffuser la bonne pensée de la bourgeoisie, a présenté Monsieur Helmut Maucher, président de Nestlé, sous le titre provocateur: «Le travailleur étranger le mieux payé de Suisse» («Der bestbezahlte «Gastarbeiter» der Schweiz!».